

PARTIE I

Chapitre 1

Évolutions depuis l'examen de 2001

Manifestant de solides signes de reprise économique suite à la récession mondiale de 2008-09, la Norvège continue de se positionner à l'avant-garde de l'action publique concernant divers aspects de la politique de l'environnement. Depuis l'examen publié par l'OCDE en 2001, la Norvège a donné la priorité à certaines mesures visant à réduire les pressions sur l'environnement, notamment dans les domaines du changement climatique, de la biodiversité, du milieu marin, de la gestion des déchets et de la gestion des produits chimiques. Bien qu'elle ne soit pas membre de l'Union européenne, la Norvège a influencé la politique environnementale communautaire et, dans certains domaines, ses dispositions sont plus contraignantes que celles imposées par l'UE. Certains problèmes persistent toutefois : l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES), la menace qui pèse sur certaines espèces dans les forêts, les voies navigables et les paysages agricoles, et l'accélération de la production de déchets.

1. Principales évolutions socio-économiques

1.1. Structure et performance économiques

La Norvège graphique parmi les pays les plus riches du monde. Son PIB par habitant, de 47 703 USD en parité de pouvoir d'achat, est le deuxième de la zone OCDE après le Luxembourg (OCDE, 2010b). Depuis la découverte du pétrole en 1969, la croissance économique atteint quelque 3 % par an en termes réels (tableau 1.1). Les 50 dernières années ont vu un changement structurel fondamental qui s'est traduit par un basculement massif des secteurs primaire et secondaire (y compris le pétrole et le gaz) en faveur du secteur tertiaire : ces secteurs représentent aujourd'hui respectivement 3 %, 21 % et 76 % de l'emploi et 1 %, 41 % et 58 % du PIB. Même si la Norvège a souffert de la crise économique et financière mondiale, la reprise y a débuté plus tôt que dans bon nombre de pays et une croissance positive était attendue en 2010 (OCDE, 2010). Cette reprise s'est appuyée sur des mesures de relance budgétaire qui sont en train d'être levées.

Pétrole et gaz

L'économie norvégienne tire des bénéfices énormes de l'exploitation gazière et pétrolière : en 2009, l'extraction représentait 20.4 % du PIB et 46 % des recettes à l'exportation. On estime que la Norvège détient 0.7 % des réserves de pétrole et 1.7 % des réserves de gaz mondiales. Au rythme actuel de l'extraction, les réserves estimées devraient être épuisées dans huit ans pour le pétrole, et dans 26 ans pour le gaz. En pratique, la production se poursuivra plus longtemps du fait de la contraction des volumes annuels produits. La prospection permettra peut-être de repérer de nouvelles réserves. Conscientes que les revenus pétroliers sont appelés à s'éroder progressivement, les autorités ont établi le Fonds de pension gouvernemental – *Global* (auparavant Fonds pétrolier gouvernemental), financé par les recettes du pétrole, et indépendant du budget national. Ce fonds est passé de 48 milliards NOK en 1996 à 2 759 milliards NOK à la fin de 2009 (environ 570 000 NOK par habitant).

Énergie et industrie

L'hydroélectricité représente près de 96 % de la production électrique nationale. La Norvège se classe deuxième à l'échelle mondiale pour ce qui est de la consommation d'électricité *par habitant*, laquelle se chiffre à 27 500 kWh soit près de trois fois la moyenne de l'OCDE (OCDE-AIE, 2010). Historiquement, cette électricité bon marché a soutenu le développement de secteurs manufacturiers très gourmands en énergie comme la métallurgie, la chimie, la construction navale et la transformation du bois. En 2002, l'extraction du charbon a commencé dans le Svalbard, atteignant 4 millions de tonnes en 2007. Le secteur des transports compte aussi parmi les principaux consommateurs d'énergie.

Tableau 1.1. **Évolutions socio-économiques et pressions environnementales**

	Norvège 2000-09 évolution en %	OCDE 2000-09 évolution en %
Principales tendances économiques		
PIB ^a	17.6	14.5
Consommation finale privée ^a	32.9	18.8
Production agricole	-3.1	..
Production industrielle ^{b,c}	-7.1	10.3
Transport routier^{c,d}		
Transport de marchandises*	24.2	..
Transport de personnes, voitures particulières**	12.1	..
Parc de véhicules***	18.6	15.0 ^e
Énergie		
Approvisionnements totaux en énergie primaire	4.6	-1.2
Consommation finale totale d'énergie ^c	5.6	2.5
Intensité énergétique	-11.0	-13.7
Approvisionnements en énergies renouvelables	-7.9	22.2
Principales tendances sociales		
Population	7.5	6.2
Espérance de vie à la naissance ^f	2.3	..
Indice de vieillissement ^g	1.4	18.9 ^e
Taux de chômage standardisés ^c	-22.0	-2.1
Principales pressions environnementales		
Pollution ^c		
Émissions de CO ₂ dues à la consommation d'énergie ^h	12.1	1.2
Émissions de SO _x	-25.4	-28.1
Émissions de NO _x	-13.9	-18.4
Utilisation des ressources		
Prélèvements d'eau	28.9 ⁱ	-1.3
Déchets municipaux ^c	33.9	5.5
Intensité matérielle ^{j,k}	29.1	-8.2
Utilisation d'engrais azotés	2.3	-3.1
Utilisation de pesticides ^e	97.5	..

a) D'après des données en USD aux prix et PPA de 2005.

b) Industries extractives, industries manufacturières, production et distribution de gaz, d'électricité et d'eau.

c) Jusqu'en 2008.

d) D'après des valeurs exprimés en : *tonnes-kilomètres ; ** passages-kilomètres ; *** voitures particulières-habitant.

e) Jusqu'en 2007.

f) Jusqu'en 2006.

g) Nombre de personnes de plus de 65 ans pour 100 personnes de moins de 15 ans.


h) Approche sectorielle ; soutages maritimes et aéronautiques non compris.

i) De 1999 à mi-2000. Les données comprennent des estimations.

j) Consommation intérieure de matières (CIM) par unité de PIB.

k) Jusqu'en 2005.

Source : OCDE, Direction de l'environnement ; OCDE-AIE (2010), *Bilans énergétiques des pays de l'OCDE* ; FAO, *Base de données FAOSTAT*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932402926>

Agriculture, sylviculture et pêche

Si le nombre des exploitations agricoles a diminué au cours des 50 dernières années, leur taille moyenne s'est accrue. Elles occupent la même superficie totale, soit 3 % environ du territoire national. Entre 1950 et 2007, l'emploi dans le secteur agricole s'est effondré, passant de 20 % à 2.3 %, et l'agriculture représente aujourd'hui 1.2 % du PIB. Les forêts couvrent 32 % de la superficie nationale et la foresterie compte pour 0.2 % du PIB. Entre 1950 et 2007, le nombre d'emplois dans la pêche a été ramené de 100 000 à 13 300. La Norvège est le 11^e plus grand pêcheur du monde, en termes de captures. En outre, la pisciculture, notamment du saumon, a fait un bond spectaculaire depuis les années 70. En 2008, cette production totalisait 844 000 tonnes, contre 2.4 millions de tonnes générées par la pêche. Le secteur piscicole pesait 17.3 milliards NOK en 2008, tandis que la pêche classique représentait 12.2 milliards NOK. La valeur des exportations totales de poissons et produits dérivés était alors proche de 39 milliards NOK. Les exportations de poissons correspondent à presque 5 % des recettes totales à l'exportation. Les exportations de poissons d'élevage représentent la moitié environ de toutes les exportations de poisson.

1.2. Contexte social

La population de la Norvège s'élevait à 4.9 millions d'habitants en septembre 2010, soit une hausse de 0.4 million depuis 2001, due pour l'essentiel à l'immigration. Avec 15 habitants au kilomètre carré, la Norvège présente la densité de population la plus faible d'Europe après l'Islande. Cependant, près de 80 % de la population est installée en ville, où la densité est plus de 100 fois supérieure à la moyenne nationale.

Le taux de *chômage* norvégien est faible : 3.3 % en 2010 (OCDE, 2010b) contre 10.1 % dans la zone euro. Cette situation s'explique par la part assez importante de la population adulte active, notamment des femmes. Les *inégalités de salaire* n'ont pas évolué de manière significative au cours de la période étudiée. Environ 7 % de la population reçoit une pension d'invalidité permanente.

Le *vieillessement* de la société norvégienne s'inscrit globalement dans la tendance des autres pays de l'OCDE. Cette tendance correspond à une population vieillissante doublée d'un taux de natalité faible (malgré un taux de fécondité relativement fort¹). Le pourcentage de la population de 65 ans ou plus s'élève à 15 % et devrait atteindre 20 % en 2030, soit un peu moins que la moyenne de l'OCDE (OCDE, 2009).

Trois Norvégiens sur quatre sont membres d'au moins une *organisation non gouvernementale* (ONG), et la moitié des habitants appartient à plusieurs ONG. Le bénévolat et les dons constituent la moitié des ressources des ONG norvégiennes. Près d'un tiers de l'aide au développement fournie par la Norvège passe par les ONG. La Norvège, avec les autres pays nordiques, est à l'avant-garde en ce qui concerne l'accès à Internet et aux autres technologies de l'information : ainsi, 87 % de la population dispose d'un ordinateur personnel à domicile et 83 % d'un accès à Internet.

2. Principales pressions environnementales

Les deux tiers de la Norvège sont constitués de montagnes. Le pays compte un grand nombre d'îles et présente un long littoral découpé. Sa vaste plate-forme continentale et ses nombreux fjords offrent de larges possibilités d'exploiter les ressources halieutiques marines (encadré 1.1).

Encadré 1.1. Contexte physique

La Norvège continentale occupe une superficie de 324 000 km², bordée à l'est par la Suède et, à l'intérieur du cercle Arctique, par la Finlande et la Russie. Le territoire inclut près de 50 000 îles jalonnant un littoral étiré et découpé longeant la mer du Nord, la mer de Norvège et la mer de Barents dans l'océan Arctique. La Norvège exerce sa souveraineté sur le Svalbard (Spitzberg compris), un archipel arctique de 61 000 km². Grâce aux courants chauds du Gulf Stream, les conditions climatiques sont beaucoup plus tempérées que dans d'autres régions de latitudes similaires.

Près des deux tiers de la Norvège sont constitués de montagnes. Environ 12 % du territoire est considéré comme vierge ou sauvage. Les forêts couvrent quelque 32 % de la surface continentale, et deux tiers d'entre elles sont productives. En outre, 52 % de la couverture continentale est constituée de terrains couverts de végétation sur les plateaux montagneux (30 %) et dans des zones non productives de montagne (22 %). Les terres agricoles couvrent 3 % seulement du pays, dont deux tiers de pâturages permanents et un tiers de terres arables et de cultures permanentes. Les 14 % restants du territoire national se composent de zones humides, dont des tourbières et marais (6 %) ; d'eau douce et de glaciers (7 %) ; et de terrains construits, routes comprises (1 %).

La Norvège possède une faune sauvage abondante. On trouve des rennes, des gloutons, des ours, des lynx, des lemmings et d'autres espèces sauvages alpines-arctiques dans toute la Norvège, mais dans le sud du pays ces espèces ne se rencontrent que dans les zones montagneuses et les forêts. La plupart des rivières et des plus de 160 000 lacs du pays présentent une grande variété de poissons, notamment des truites et des saumons. L'élan est commun dans les grandes forêts de conifères, tout comme le cerf sur le littoral occidental. Le renard et plusieurs espèces de blaireau sont aussi communs, et le castor abonde. Le Svalbard abrite des ours polaires. Parmi les espèces à protéger figurent le saumon de l'Atlantique, le renne sauvage, le renard arctique et des grands prédateurs comme les ours, les loups, les gloutons et les lynx. Dotée d'un littoral étiré avec une large plate-forme continentale et d'innombrables fjords, la Norvège jouit de bonnes conditions pour exploiter les ressources halieutiques marines, dont le cabillaud, le capelan et le hareng.

La Norvège dispose d'abondantes ressources pétrolières et gazières au large de ses côtes. L'extraction du charbon a débuté en 2002 suite à la découverte d'un vaste gisement dans le Svalbard. La Norvège est le premier producteur européen d'ilménite et possède de très vastes ressources en minerais de titane, notamment un gisement de rutile*. L'exploitation du minerai de fer décline depuis le pic de production du début des années 80.

* Le rutile (dioxyde de titane) est également présent à l'état naturel en Australie, aux États-Unis, en Inde et en Afrique du Sud. Du rutile de synthèse peut être produit à partir d'ilménite naturelle, un oxyde mixte du fer et du titane. Le rutile est utilisé comme pigment blanc dans les peintures, les plastiques et le papier.

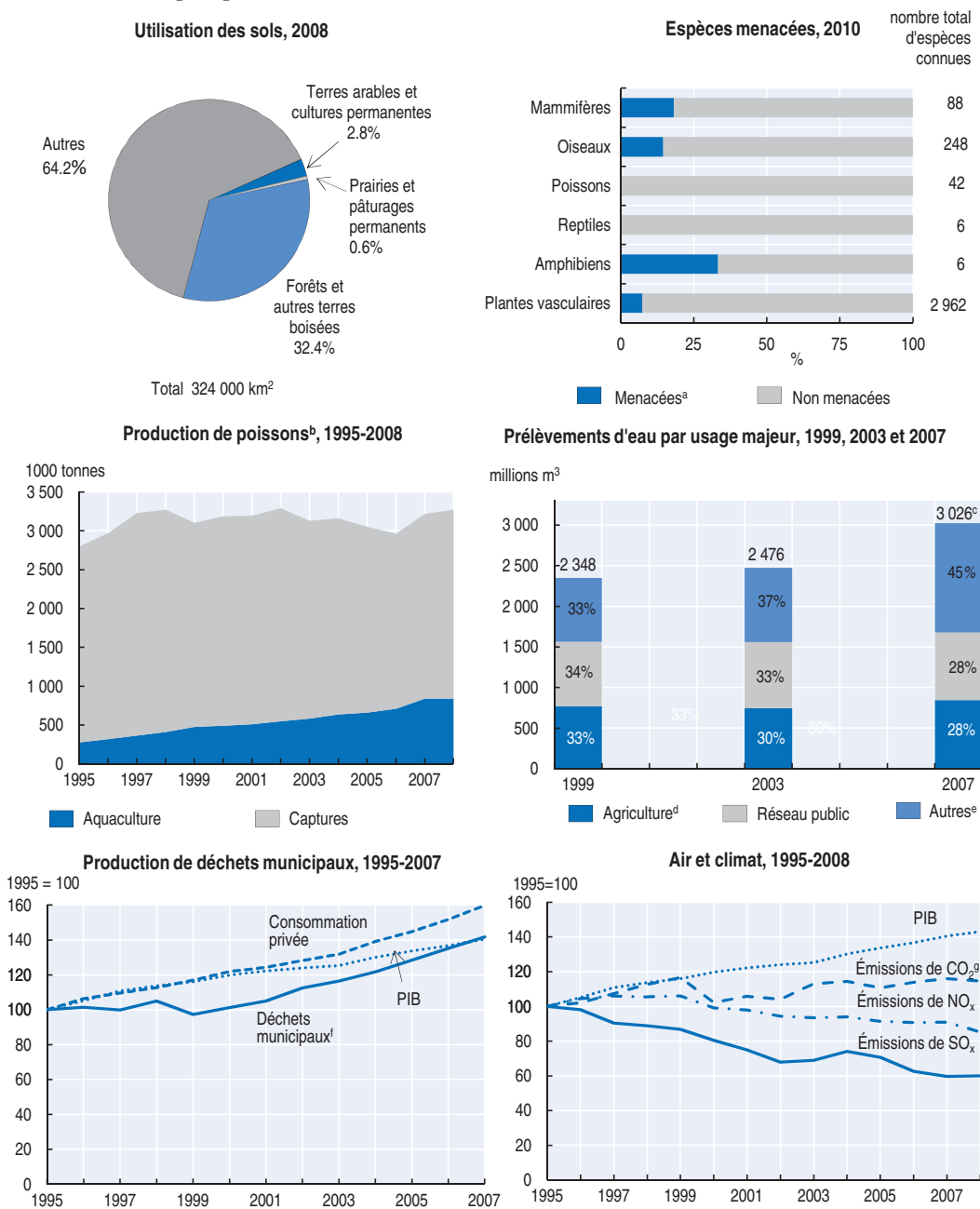
Changement climatique

En 2008, les émissions de gaz à effet de serre (GES) dépassaient de 8 % leur niveau de 1990, alors que l'objectif fixé au titre du protocole de Kyoto était de limiter la hausse à 1 %, et que le pays s'était engagé unilatéralement à réduire ces émissions de 9 %. La majorité de ces émissions sont imputables aux transports, à l'extraction de gaz et de pétrole et aux activités manufacturières. L'intensité d'émission de CO₂ de l'économie, dans son ensemble comme dans ses principaux secteurs, est plus faible qu'en 1990 mais augmente depuis 2000 (graphique 1.1).

Biodiversité

En 2006, plus de 20 % des 18 500 espèces faisant l'objet d'un suivi étaient considérées comme menacées. Par rapport aux autres pays de l'OCDE, les mammifères, oiseaux et

Graphique 1.1. Indicateurs environnementaux sélectionnés



a) Espèces « gravement en danger », « en danger » et « vulnérables » selon la classification UICN en % des espèces connues. Poissons : 2 espèces sont dans la Liste Rouge 2010 des espèces de la Norvège, mais les données sont insuffisantes.
 b) Captures de poissons et aquaculture dans les eaux intérieures et marines, comprenant les poissons d'eau douce, les poissons diadromes, les poissons marins, les crustacés et mollusques et divers animaux aquatiques. Les captures excluent les mammifères marins, les crocodiles, les coraux, les perles et les éponges aquatiques.
 c) Inclut des estimations.
 d) 2007: 2006 data. Inclut l'industrie de la pêche.
 e) Inclut les prélèvements par les industries extractives et manufacturières et les services.
 f) Déchets collectés par ou pour les municipalités, déchets directement déposés pour traitement et la collecte sélective pour recyclage par les entreprises privées. Incluent les ordures ménagères, les déchets encombrants, les déchets des commerces et autres déchets traités dans les mêmes installations.
 g) Émissions dues à l'utilisation de l'énergie uniquement ; exclut les soutages maritimes et aériens internationaux ; approche sectorielle.
 Source : OCDE, Direction de l'environnement ; OCDE-AIE (2010), *Émissions de CO₂ dues à la combustion d'énergie* ; OCDE (2010), *Perspectives économiques de l'OCDE n° 87* ; FAO, *Base de données FAOSTAT*.

poissons d'eau douce semblent présenter moins d'espèces menacées. La plupart des espèces menacées peuplent les forêts et, dans une moindre mesure, les paysages agricoles. Les pressions découlent principalement des changements d'utilisation des terres et de l'aménagement d'infrastructures. La conservation de la biodiversité dans les zones protégées, les menaces liées à l'aquaculture et la protection des zones marines constituent donc des défis de taille.

Gestion des déchets

La production de déchets municipaux progresse à un rythme supérieur à la croissance économique (graphique 1.1)². Cette progression a été particulièrement importante dans certains secteurs manufacturiers, comme l'industrie alimentaire, et dans les services. La production de déchets municipaux dépasse la moyenne observée dans la zone OCDE ou dans l'UE15. La quantité déclarée de déchets dangereux a augmenté de 64 % au cours de la période examinée et représente aujourd'hui 10 % de la production totale de déchets. Plus de 70 % des déchets combustibles sont exportés vers les pays voisins. La Norvège importe des quantités importantes de déchets dangereux en vue de leur élimination finale.

Pollution atmosphérique

Les émissions de SO₂ ont continué de diminuer et se situent clairement en deçà de la moyenne OCDE par unité de PIB, satisfaisant par ailleurs l'objectif de Göteborg. Les émissions de COVNM sont en baisse depuis 2000 et la Norvège a atteint en 2008 son plafond pour les COVNM au titre du protocole de Göteborg. Des progrès encourageants ont été réalisés en matière de réduction des émissions de NO_x, cependant il convient d'accentuer ces efforts pour répondre aux engagements de Göteborg. Les émissions d'ammoniac sont demeurées constantes, tout juste inférieures à l'objectif de Göteborg. Ces tendances, combinées à la baisse des émissions de ces mêmes polluants dans les autres pays, ont permis de limiter les dépôts acides. Ces dépôts continuent néanmoins de menacer de larges zones en Norvège méridionale.

Qualité de l'eau

En 2008, le ministère de l'Environnement a calculé qu'au moins un quart des masses d'eau du pays ne répondait pas aux normes écologiques et chimiques de la directive-cadre sur l'eau de l'UE. L'eutrophisation devrait continuer de poser problème, principalement à cause des eaux usées municipales, de l'agriculture, de l'aquaculture et du secteur manufacturier. Les marées noires les plus graves qui se sont produites en Norvège sont imputables au trafic maritime côtier. En 2007, un accident survenu sur le site du gisement de Statfjord en mer du Nord a provoqué la deuxième plus importante marée noire ayant frappé le plateau continental norvégien. À mesure que la prospection et le trafic pétroliers s'étendra à des environnements plus fragiles, les risques associés à ces secteurs d'activité sont susceptibles de s'accroître.

3. Cadre pour le développement durable et la gestion de l'environnement

3.1. Cadre institutionnel

La Norvège n'appartient pas à l'Union européenne. Cependant, en tant que membre de l'*Espace économique européen* (EEE), elle a consenti à transposer les directives de l'UE dans sa législation nationale, sauf pour ce qui touche à l'agriculture et à la pêche. La transposition

concerne notamment l'environnement, à l'exception de la protection de la nature et de certains aspects de la gestion de l'eau (chapitre 3). En conséquence, la stratégie environnementale de la Norvège est fortement influencée par l'UE. À l'inverse, la Norvège a aussi pesé sur la politique environnementale communautaire et, dans certains domaines, ses dispositions sont plus contraignantes que celles de l'UE. La Norvège ne siège dans aucune institution communautaire mais participe au marché unique européen. L'EEE est supervisé par l'Autorité de surveillance de l'AELE (Association européenne de libre-échange). La Norvège, de même que l'Islande et le Liechtenstein, contribue financièrement à réduire les disparités économiques et sociales en Europe. Entre 2004 et 2009, ces « subventions norvégiennes dans le cadre de l'EEE » ont totalisé 1.3 milliard EUR.

À l'échelle nationale, c'est au ministre des Finances qu'il incombe de coordonner les activités en faveur du *développement durable*, avec l'aide des secrétaires d'État de divers ministères. Le ministère des Finances coordonne les politiques économiques, fiscales, budgétaires et liées aux marchés des capitaux ; il participe activement à l'élaboration des politiques structurelles et sectorielles. L'État considère le développement durable comme un principe directeur pour l'ensemble de son action à long terme, exigeant la coordination et l'intégration des politiques économique, environnementale et sociale. Il s'agit essentiellement d'ériger le développement durable en pilier de l'action publique.

Le *ministère de l'Environnement* est chargé de proposer, élaborer, mettre en œuvre et assurer, le suivi des mesures de protection de l'environnement. Il cherche à peser sur les ministères sectoriels, et doit coordonner les objectifs de l'action publique pour l'environnement. Actuellement, le ministre est responsable à la fois de l'environnement et du développement international, ce qui met en lumière l'importance accordée par la Norvège à l'interaction de ces deux champs d'action. Le ministère de l'Environnement s'appuie sur cinq agences auxiliaires :

- la Direction de la gestion de la nature ;
- l'Institut polaire norvégien ;
- la Direction du patrimoine culturel ;
- l'Agence du climat et de la pollution ;
- l'Autorité norvégienne de cartographie.

L'*Agence du climat et de la pollution* (KLIF) agit comme autorité réglementaire, mène des inspections, surveille l'état de l'environnement, conseille le ministère sur les principaux problèmes écologiques, supervise et suit les activités environnementales des comtés et participe aux projets de coopération internationale en matière d'environnement.

Un net mouvement de décentralisation des responsabilités environnementales s'est produit durant la période étudiée. Ainsi, 19 comtés et 430 communes ont vu leurs responsabilités accrues (chapitre 3). La base d'informations et d'analyses permettant d'étayer la prise de décisions a été renforcée. Les dispositions en matière d'accès à l'information, de participation du public et d'accès à la justice dans le processus de décision relatif à l'environnement ont aussi été consolidées.

L'*Autorité de sécurité pétrolière* (PSA), organisme de réglementation public indépendant créé pour le secteur du gaz et du pétrole en 2004 sous la tutelle du ministère du Travail, est chargée de réglementer la sécurité dans ce secteur, la préparation aux situations d'urgence et les questions de sécurité et d'hygiène industrielles. Elle coordonne ses actions avec celles de l'Agence du climat et de la pollution (KLIF) concernant les répercussions sur

l'environnement des activités gazières et pétrolières menées en mer et sur le continent, ou celles associées aux réseaux de pipelines.

La gestion des ressources en eau, y compris l'hydroélectricité, incombe au *ministère du Pétrole et de l'Énergie* (MPE) et à une agence auxiliaire, la Direction de l'eau et de l'énergie de la Norvège³. Parmi ses responsabilités figurent la protection des cours d'eau, l'autorisation des petites centrales hydroélectriques, la planification d'urgence et la sécurité des cours d'eau. Le *ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation* supervise la gestion des forêts.

En 2002, les autorités ont mis en place *Enova*, un organisme public rattaché au MPE qui vise à promouvoir l'efficacité énergétique, l'éolien et la chaleur renouvelable. Le budget d'*Enova* (1.75 milliard NOK à compter de 2010) est financé par le fonds pour l'énergie du gouvernement, un prélèvement sur l'utilisation d'électricité et des allocations budgétaires directes. *Enova* bénéficie d'une liberté considérable quant au choix et à la nature de sa stratégie et des mesures qu'elle adopte. L'organisme s'attache à ce que ses projets assurent une nouvelle production d'énergie respectueuse de l'environnement ainsi qu'une économie d'énergie de 18 TWh par an d'ici la fin de 2011 (en prenant 2001 comme référence).

En 2008, les autorités ont fondé un organisme public, *Transnova*, placé sous la tutelle de l'Administration norvégienne des routes publiques, qui accorde des subventions (50 millions NOK par an) à des projets de réduction des émissions de CO₂ dans les transports. La priorité revient à l'introduction de carburants de remplacement, comme les biocarburants de deuxième génération, l'électricité et l'hydrogène.

3.2. Principales initiatives

Le développement durable continue de constituer le thème directeur de l'action environnementale et de son intégration dans le champ économique, entre autres. Les priorités de la politique environnementale englobent le changement climatique, la biodiversité, le milieu marin ainsi que la gestion des déchets et des produits chimiques. L'environnement représente aussi un aspect important de la politique étrangère, et la Norvège a lancé des initiatives internationales d'envergure depuis le dernier examen publié en 2001. Le pays a aussi progressé dans la mise en œuvre des recommandations formulées dans cet examen. Ces avancées sont récapitulées dans l'annexe B du présent rapport.

Développement durable

La Norvège a présenté sa première *Stratégie nationale de développement durable* au sommet de Johannesburg en 2002. Cette stratégie a fait l'objet d'une révision en octobre 2007. Elle se concentre sur la manière dont la Norvège peut contribuer au développement durable à l'échelle mondiale et parvenir à un développement durable à l'échelle nationale. La stratégie définit sept domaines prioritaires : i) coopération internationale pour promouvoir le développement durable et combattre la pauvreté, ii) changement climatique et pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, iii) biodiversité et patrimoine culturel, iv) gestion des ressources naturelles, v) substances chimiques dangereuses, vi) développement économique et social durable, et vii) perspectives saines sur la gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

Changement climatique

À l'issue d'un débat consacré à un livre blanc, les autorités ont unilatéralement adopté pour 2008-12 un objectif de réduction des émissions de GES de 9 % par rapport au niveau de 1990 (ministère de l'Environnement, 2008). Ce chiffre est plus ambitieux que les engagements du pays au titre du protocole de Kyoto, qui étaient de limiter la hausse à 1 % de plus qu'en 1990. En outre, un nouvel objectif a été fixé pour 2020, à savoir une diminution des émissions de 30 % par rapport à 1990, soit plus que la réduction de 20 % visée par l'UE⁴. La Norvège s'est également engagée à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050⁵ (en tenant compte de sa contribution à la réduction des émissions à l'étranger), dépassant là aussi l'objectif avalisé par le Conseil européen en 2009, à savoir une baisse des émissions de 80 %⁶.

Le livre blanc proposait des objectifs climatiques et des plans d'action à destination des principaux secteurs générateurs d'émissions de GES : pétrole et gaz, énergie, transports, industries manufacturières, secteur primaire et gestion des déchets. Un nouveau livre blanc sur le changement climatique est prévu pour 2011. Un livre blanc sur l'agriculture et les défis climatiques (ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2009) contribuera à la réévaluation des instruments et de la politique climatique prévue en 2011⁷. Un projet transversal, *Climate Cure 2020 (Klimakur 2020)*, a examiné les mesures et les instruments susceptibles d'aider le pays à atteindre son objectif de réduction des émissions de GES de la manière la plus efficace par rapport aux coûts (KLIF, 2010).

Biodiversité

Des objectifs spécifiques ont été établis en 2007 en matière de biodiversité (ministère de l'Environnement, 2007). La *loi sur la diversité de la nature* (2009) introduit trois principes fondamentaux en matière de protection de la biodiversité : le principe de précaution, l'approche écosystémique et le principe pollueur-payeur. La loi s'applique aussi bien en mer que sur le continent. La *loi sur la planification et la construction* (2009) cherche à mieux protéger les zones littorales vis-à-vis des constructions, et à préserver la nature et les espaces ouverts pour les loisirs de plein air. La loi introduit la notion de zones nécessitant une attention particulière, dans lesquelles des restrictions quant à l'utilisation des sols peuvent être imposées. Elle prévoit également d'inscrire la lutte contre le changement climatique dans le cadre de l'aménagement du territoire à l'échelon communal (par exemple, en intégrant les modes de transport respectueux de l'environnement dans les nouveaux projets d'aménagement).

Milieu marin

Au cours de la décennie écoulée, la Norvège a engagé une politique maritime globale qui vise une gestion écosystémique des mers norvégiennes tenant compte des diverses activités humaines. Elle suit en cela une démarche fondée sur le principe de précaution. Ses objectifs et principes ont été approuvés par le Conseil d'État en 2002 (ministère de l'Environnement, 2002). Les autorités ont adopté des plans de gestion intégrée pour la zone mer de Barents-Lofoten en 2006 et la mer de Norvège en 2009.

Produits chimiques

Un livre blanc sur les produits chimiques dangereux (ministère de l'Environnement, 2006) a réaffirmé le principe de précaution comme élément clé de la politique de gestion des substances chimiques. Le livre blanc a également identifié

20 produits chimiques toxiques et fixé pour objectif de réduire considérablement leurs rejets d'ici 2010, par rapport aux niveaux de 1995, voire de les éliminer complètement. La priorité a été accordée à l'étude et au suivi des substances toxiques dans le Grand Nord. La Norvège a joué un rôle actif dans la finalisation et la mise en œuvre de la directive REACH de l'UE (enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques), qui est entrée en vigueur en 2007 (CE 1907/2006).

Gestion des déchets

Plusieurs textes de loi sur les déchets ont été harmonisés et intégrés dans la réglementation sur les déchets de 2004. En 2006, les objectifs d'élimination finale des déchets sont devenus plus stricts, l'engagement a été pris de réduire la production de chaque catégorie de déchets dangereux. Forte de son rôle pionnier dans la valorisation des déchets d'équipements électroniques et électriques, la Norvège a introduit plusieurs nouveaux régimes de responsabilité élargie des producteurs. Les taxes sur la mise en décharge et l'incinération ont été réformées en 2003 afin d'en améliorer l'efficacité environnementale.

Coopération internationale en matière d'environnement

La Norvège a joué un rôle moteur dans plusieurs initiatives internationales en faveur de l'environnement, notamment : l'élaboration d'une convention mondiale sur le mercure et l'adoption d'objectifs mondiaux plus ambitieux concernant les polluants organiques persistants (POP) ; des évaluations conjointes du milieu marin pour la mer de Barents, l'Atlantique Nord-Est et l'Arctique ; un accord au sein de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur les mesures du ressort de l'État du port visant à lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ; et des conventions internationales concernant la gestion des eaux de ballast des navires et le recyclage à bord. En 2006, la Norvège a adopté un plan d'action qui s'est traduit par le doublement de son aide en faveur de l'environnement. En 2007, les pouvoirs publics ont lancé l'Initiative climat et forêts à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur le climat de Bali, afin d'encourager une action précoce de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement. Cette initiative s'accompagne d'un soutien financier important.

Notes

1. 1.9 enfant par femme, contre une moyenne de 1.6 dans la zone OCDE.
2. Les données relatives aux déchets doivent être interprétées avec une certaine prudence en raison de l'utilisation de définitions nationales différentes et de l'adoption de nouvelles méthodes d'estimation durant la période examinée.
3. Le ministère de l'Environnement est toutefois responsable de la mise en œuvre de la directive-cadre de l'UE sur l'eau.
4. Par ailleurs, la Norvège pourrait porter son objectif à 40 % et l'UE faire de même pour viser 30 % de réduction si d'autres grands pays émetteurs consentaient à assumer leur juste part dans les efforts de réduction mondiaux.
5. La Norvège pourrait aussi chercher à satisfaire cet objectif pour 2030 si d'autres pays développés mettaient en place des contraintes importantes.
6. L'objectif de l'UE grimperait à 95 % si d'autres puissances mondiales s'engageaient dans une action similaire.
7. L'agriculture génère environ 9 % des GES du pays.

Sources principales

Les sources utilisées dans ce chapitre sont des documents produits par les autorités nationales, par l'OCDE et par d'autres entités. Voir également la liste des sites Internet en fin de rapport.

Bureau central de statistiques de la Norvège (2009), *Natural Resources and the Environment 2008*, Bureau central de statistiques de la Norvège, Oslo.

FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) (2010), *Base de données FAOSTAT*, FAO, Rome, <http://faostat.fao.org>.

KLIF (Agence du climat et de la pollution) (2010), « Climate Cure 2020 (Klimakur 2020): Measures and Instruments for Achieving Norwegian Climate Goals by 2020 », résumé en anglais, juin 2010, KLIF, Oslo.

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (2009), « Climate Challenges - Agriculture Part of the Solution », rapport n° 39 (2008-09) au Storting, résumé en anglais, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Oslo.

Ministère de l'Environnement (2002), *Protecting the Riches of the Sea*, rapport n° 12 (2001-02) au Storting, ministère de l'Environnement, Oslo.

Ministère de l'Environnement (2006), « Working Together Towards a Non-Toxic Environment and a Safer Future », rapport n° 14 (2006-07) au Storting, ministère de l'Environnement, Oslo.

Ministère de l'Environnement (2007), « La politique environnementale du gouvernement et l'état de l'environnement en Norvège (en norvégien) », rapport n° 26 (2006-07) au Storting, ministère de l'Environnement, Oslo.

Ministère de l'Environnement (2008), « Norwegian Climate Policy », rapport n° 34 (2006-07) au Storting, résumé en anglais, ministère de l'Environnement, Oslo.

OCDE (2010), *Perspectives économiques de l'OCDE* n° 87, mai 2010, OCDE, Paris.

OCDE-AIE (2010), *CO₂ Emissions from Fuel Combustion*, OCDE, Paris.



Extrait de :
**OECD Environmental Performance Reviews:
Norway 2011**

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264098473-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Évolutions depuis l'examen de 2001 », dans *OECD Environmental Performance Reviews: Norway 2011*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264098497-5-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.